

FORMATION

SSIAP 3 INITIALE

CHEF DE SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Objectif :

Devenir Chef de Service de Sécurité Incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH).

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois) et d'obtenir le diplôme SSIAP3 à l'issue de l'examen.

Pré requis

Toute personne ayant à diriger un service de sécurité incendie et souhaitant être qualifiée SSIAP 3

"Chef de Service Sécurité Incendie" et titulaire de :

L'ERP 2, de l'IGH 2 ou du SSIAP 2 qui a exercé ces fonctions durant au minimum 3 ans, ou au minimum d'un diplôme de niveau IV de l'Éducation nationale.

Et titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

PSE 1 ou SST en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005

Public concerné :

Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 3 ou postulant à un emploi de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur

Durée du stage :

30 / 31 jours (216 heures) hors examen.

Nombre de participants :

De 3 à 8 stagiaires par session

Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

Tarif :

Sur devis

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.

Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

FORMATION

SSIAP 3 INITIALE

CHEF DE SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Moyens et méthodes pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme).

Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, matériel de détection et d'alerte, poste de sécurité reconstitué.

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis en en pratique

Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : formation@sas-cpfi.fr

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures

Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Programme du stage :

Selon le référentiel pédagogique (Arrêté du 5 novembre 2010 – art. Annexe II (V))

■ Le feu et ses conséquences

- ↗ Le feu
- ↗ Comportement au feu
- ↗ Mise en œuvre des moyens d'extinction

■ La sécurité incendie des bâtiments

- ↗ Matériaux de construction
- ↗ Études de plans
- ↗ Outils d'analyse

SAS CPFI FORMATION

1 Bis chemin de Halage de la Maladière 89000 AUXERRE
RCS Auxerre 815 178 165 00016 N° Déclaration d'activité
DREETS 26 89 00 452 89 N° Agrément SSIAP 89-01
Numéro vert : 0806 231 018 Mail : formation@sas-cpfi.fr

FORMATION

SSIAP 3 INITIALE

CHEF DE SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



■ Réglementation incendie

- ↗ Organisation générale de la réglementation
- ↗ Classement des bâtiments
- ↗ Dispositions constructives et techniques
- ↗ Moyens de secours
- ↗ Visites
- ↗ Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

■ Gestion des risques

- ↗ Analyse des risques
- ↗ Réalisation des travaux de sécurité
- ↗ Documents administratifs

■ Conseil au chef d'établissement

- ↗ Information de la hiérarchie
- ↗ Veille réglementaire

■ Correspondant des commissions de sécurité

- ↗ Commissions de sécurité

■ Management de l'équipe de sécurité

- ↗ Organiser le service
- ↗ Exercer la fonction d'encadrement
- ↗ Notions de droit civil et pénal

■ Budget du service sécurité

- ↗ Suivi budgétaire du service
- ↗ Fonction achat
- ↗ Fonction maintenance

Évaluation :

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de fiches standardisées correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant soumis à Arrêté préfectorale

FORMATION

SSIAP 3 INITIALE

CHEF DE SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



➤ Remarque

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer : un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans la fonction concernée ou une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Nos atouts

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

"Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"

"Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"

Études de cas avec analyse du projet et rédaction de notices de sécurité.

Chacune des connaissances théoriques sera appliquée lors d'exercices pratiques ou d'études de cas adaptées.

Les intervenants sélectionnés par CPFI sont, pour la grande majorité des chefs de service sécurité, des mandataires sécurité ou des conseillers en prévention incendie en activité et titulaires du diplôme de prévention de niveau 2 et/ou de la qualification SSIAP 3. Des tests réguliers et un examen blanc en fin de cursus permettent aux stagiaires de se préparer à l'examen final.

Contrôle de connaissances

Obtention du **diplôme SSIAP 3** à l'issue d'épreuves écrites (QCM et rédaction d'une notice de sécurité incendie) et orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service) évaluées par un jury présidé par le directeur du SDIS ou son représentant.